



Communiqué

Grève du 26 janvier : la DASEN de Hte Loire affiche son mépris des personnels et oppose une fin de non-recevoir à leurs représentants. C'est inacceptable !

Dans des conditions rendues difficiles par les mesures gouvernementales, les fédérations FNEC FP FO 43, FSU 43, UNSA 43 SUD 43 et CGT Educ'action 43 se félicitent du fait que la grève ait été très suivie dans le département, (plus de 40% de grévistes dans le département). Cette mobilisation des personnels qui a conduit à ce qu'environ 250 d'entre eux manifestent au PUY, expose les problèmes auxquels ils sont confrontés, qui découlent des orientations et directives gouvernementales de remise en cause des services publics, de l'école et de ses personnels.

Ainsi les personnels rejettent les suppressions de postes qui, en surchargeant les effectifs des classes mettent en cause le respect des règles sanitaires et la qualité des enseignements et les conditions de travail des personnels. Ces mesures font d'ailleurs peser des menaces sur l'existence même de certains établissements comme l'EREA de Brioude actuellement en grave pénurie d'enseignants.

A l'image de ce qu'ont obtenu les personnels hospitaliers (183 € nets mensuels pour tous), les personnels revendiquent des augmentations de salaires à l'inverse des misérables augmentations ponctuelles et individualisées envisagées par le ministre BLANQUER. Ils réclament une hausse du point d'indice et un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat liées au blocage de celui-ci depuis 10 ans.

Les personnels rejettent le recours à des embauches de contractuels et revendiquent le retour à des recrutements d'enseignants sous statut, notamment par le biais des listes complémentaires. Ils demandent que cette mesure soit élargie aux actuels AED et aux AESH.

Ils rejettent la territorialisation de l'école et les transferts d'agents vers les collectivités (personnels médicaux et gestionnaires).

Les personnels rejettent catégoriquement les modifications de calendrier scolaire auquel réfléchit le ministre en déplaçant 15 jours de congés de Juillet aux congés d'hiver.

Dans ces conditions où les personnels sont assaillis de problèmes en tous genres, les fédérations dénoncent l'attitude de la DASEN de Hte Loire qui a refusé de recevoir l'ensemble des représentants de la délégation intersyndicale, porteurs des revendications des personnels, en prétendant imposer des conditions inacceptables alors que l'audience avait été sollicitée par les quatre délégations.

Alors qu'elle se dit « très attachée au dialogue social », la DASEN de Hte LOIRE a confirmé par son attitude le mépris constant vis-à-vis des personnels et de leurs représentants qui la conduit à multiplier les refus de ce même dialogue, y compris ceux qui sont réglementaires. Ainsi refuse-t-elle de fournir les documents obligatoires pour l'établissement de la carte scolaire, de réunir les Commissions obligatoires relatives à la carrière des enseignants. Ainsi multiplie-t-elle les provocations pour éviter tout face à face avec les représentants des fédérations syndicales et entendre les revendications des personnels. Ainsi continue-t-elle de convoquer des réunions en visio-conférence à des horaires limitant les possibilités de débat.

Dans ces conditions, les fédérations syndicales mettent solennellement en garde Mme la DASEN pour qu'elle mette un terme à ces pratiques, qui ternissent la fonction d'inspecteur d'académie garant du bon fonctionnement de l'école de la République.

Elles mettent en garde les uns et les autres sur les communiqués produits par Mme la DASEN qui ne sont que des opérations de communication non conformes aux faits. De par son expérience, Mme la DASEN devrait d'ailleurs savoir que tôt ou tard, la vérité reprend le dessus.

Les fédérations syndicales décident donc de saisir les autorités supérieures pour qu'elles rappellent Mme la DASEN de Hte Loire à ses obligations de respect de ses interlocuteurs et à travers eux, des personnels de l'Education Nationale.

Conscientes que maintenant seul un rapport de force conséquent pourra permettre aux personnels d'être entendus, les fédérations syndicales les appellent à se réunir par établissement, par école, par service, par secteur pour préciser leurs cahiers de revendications dans le but de revenir plus nombreux encore les déposer à l'inspection académique.